

Fonds d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.10/2/Rev.1
26 avril 2013

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Washington D.C.
29-30 avril 2013

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS

1. Étant donné que les Coprésidents des Comités du CTF et du SCF ne seront élus qu'aux réunions qui se tiendront après la réunion conjointe des Comités, et que le Comité du SCF n'a actuellement pas de Coprésidents élus compte tenu des changements dans sa composition, les Comités peuvent 1) inviter les deux Coprésidents actuels du CTF (M. Artur Cardoso de Lacerda et M. Frank Fass-Metz) à assurer la coprésidence de la réunion conjointe, ou 2) élire les deux membres participant à la réunion conjointe en tant que Coprésidents pour la durée de cette réunion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Un ordre du jour provisoire destiné à être examiné par les Comités des fonds fiduciaires a été distribué sous la cote CTF-SCF/TFC.10/1/Rev.2. Les Comités des fonds fiduciaires **sont invités à l'adopter.**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PREPARATION DE L'ÉVALUATION INDEPENDANTE

3. Une évaluation indépendante des CIF se déroule actuellement sous la direction du Comité de contrôle de l'évaluation.

4. Dans la décision par laquelle ils ont approuvé le budget et la méthodologie de l'évaluation, les Comités du CTF et du SCF ont demandé au Comité de contrôle de l'évaluation de les tenir informés des avancées de l'évaluation et de leur présenter des rapports d'étape à leur réunion conjointe.

5. Le Comité de contrôle de l'évaluation indique que l'équipe chargée de l'évaluation présentera un rapport d'avancement durant la réunion. Les Comités sont invités à **examiner** ce rapport et à formuler leurs commentaires.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. UTILISATION D'APPROCHES EVALUATIVES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DES CIF

6. Conscients de la politique des CIF qui vise le partage d'informations, le recyclage des enseignements de l'expérience et l'exploitation des approches évaluatives utilisées par les BMD, les Comités ont demandé en novembre 2012 à l'Unité administrative des FIC d'élaborer, en collaboration avec le Comité des BMD, un document sur l'intégration d'approches évaluatives dans le cadre des projets et des programmes des CIF.

7. Les Comités sont invités à **discuter** du document et à formuler leurs commentaires, dans le but d'**approuver** les recommandations qui y sont formulées.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES AU SEIN DES ENTREPRISES POUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

8. En novembre 2012, les Comités ont décidé de mettre en place un cadre de gestion des risques au sein des entreprises et ont demandé à un groupe de travail composé de représentants de l'Administrateur, des BMD et de l'Unité administrative des CIF d'en superviser l'élaboration.

9. Les Comités sont invités à **discuter** du document CTF-SCF/TFC.10/5/Rev.1, *Élaboration d'un programme de gestion des risques au sein des entreprises pour les Fonds d'investissement climatiques*, et à formuler leurs commentaires, dans le but d'**approuver** les recommandations qui y sont formulées.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION INTERIMAIRE CONCERNANT L'UTILISATION DE PRETS EN MONNAIE NATIONALE POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS DU SECTEUR PRIVE DANS LE CADRE DU CTF

10. À titre de mesure provisoire et dans l'attente de l'adoption du cadre de gestion des risques au sein des entreprises, les Comités ont prié l'Administrateur, en novembre 2012, de préparer une proposition sur les ressources qu'il convient de mettre en réserve pour permettre au CTF et au SCF de supporter les risques de change liés à l'utilisation de monnaie nationale dans les projets du secteur privé qu'ils financent. Une proposition provisoire visant l'utilisation de prêts en monnaie nationale dans le cadre du SCF a été approuvée par courrier le 12 février 2013.

11. Les Comités sont invités à **discuter** du document CTF-SCF/TFC.10/6, *Proposition intérimaire concernant l'utilisation de prêts en monnaie nationale pour le financement de projets du secteur privé dans le cadre du CTF*, et à formuler leurs commentaires, dans le but d'**approuver** les recommandations qui y sont formulées.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET POUR L'EXERCICE 14

12. Le document CTF-SCF/TFC.10/7/Rev.1 intitulé *Plan d'activité et budget pour l'exercice 14* présente le plan d'activité et budget des CIF pour l'exercice 14. Le Plan d'activité expose les réalisations de l'exercice 13 ainsi que les objectifs et les activités proposés pour l'exercice 14. Les Comités sont invités à **examiner et à approuver** le plan d'activité et le budget administratif des CIF pour l'exercice 4.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉTUDE SUR LA PARITE HOMMES-FEMMES DANS LE CADRE DES CIF

13. Les Comités sont invités à examiner les deux documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour.

(a) Approbation de l'étude

14. À la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF de novembre 2012, les participants ont examiné le document CTF-SCF/TFC.9/6, intitulé *Étude sur la parité hommes-femmes dans le cadre des CIF*, invité les auteurs à préparer un rapport final en tenant compte des observations formulées durant la réunion conjointe et des commentaires ultérieurement communiqués par écrit et demandé à l'Unité administrative des CIF de diffuser ce rapport final par courrier pour approbation.

15. Comme il l'avait été demandé, l'*Étude sur la parité hommes-femmes dans le cadre des CIF* a été révisée et transmise par courrier aux membres des Comités du CTF et du SCF le 28 mars 2013, pour approbation. De nombreux membres ont renvoyé des courriels par lesquels ils approuvaient le document et formulaient des commentaires en vue de l'action engagée par les BMD et l'Unité administrative des CIF pour donner suite aux recommandations de l'étude.

16. Le membre du Comité représentant le Canada a toutefois demandé que des changements complémentaires soient apportés au document avant son approbation. En conséquence, l'étude n'a pas été approuvée.

17. Le Règlement intérieur du Comité du CTF dispose comme suit : « [i] Si un membre ayant voix délibérative soulève une objection à une proposition de financement ou à toute autre décision [diffusée pour approbation par courrier], le Chef de l'Unité administrative inscrira le projet de décision à l'ordre du jour de la réunion ordinaire suivante du Comité. »

18. L'Unité administrative des CIF présente l'*Étude sur la parité hommes-femmes dans le cadre des CIF* aux Comités en vue de son **approbation**. Les révisions proposées par le membre du Comité représentant le Canada sont mises en évidence en mode de suivi des modifications (voir le document CTF-SCF/TFC.10/10).

(b) Proposition de mandat pour le poste de spécialiste de la parité des sexes au sein de l'Unité administrative des CIF (document CTF-SCF/TFC.10/8)

19. Après avoir examiné le document CTF-SCF/TFC.9/6 intitulé *Étude sur la parité hommes-femmes dans le cadre des CIF*, en novembre 2012, les Comités ont demandé aux auteurs de l'étude d'étayer leur recommandation relative au recrutement d'un spécialiste de la parité des sexes au sein de l'Unité administrative des CIF, de préparer son mandat, et de le leur soumettre pour examen en mai 2013.

20. Le document CTF-SCF/TFC.10/8 présente le mandat préparé par les consultants qui ont travaillé en étroite collaboration avec les BMD et l'Unité administrative des CIF. Les Comités sont invités à **examiner** le mandat proposé et à **décider** des dispositions à mettre en place pour faciliter **la mise en application** des recommandations de l'*Étude sur la parité hommes-femmes dans le cadre des CIF*.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. PRESENTATIONS DES OBSERVATEURS AUX COMITES

21. Les participants à la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF sont invités à examiner le document CTF-SCF/TFC.10/9 intitulé *Présentations des observateurs aux Comités* et à formuler des directives et des commentaires à ce sujet.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

22. Les membres des Comités des fonds fiduciaires et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Plusieurs documents ayant été soumis à la réunion conjointe pour information, les membres des Comités peuvent saisir cette occasion pour soulever toute question concernant ces documents.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

23. La clôture de la séance est prévue pour le mardi 30 avril 2013 à 13 heures.